

# Publication du recueil 2010 Indicateurs de gestion durable de la forêt française

Par Gérard Bedarida

**P**ublié tous les cinq ans, le relevé des indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines permet de mesurer l'évolution de la forêt elle-même mais aussi de l'évolution de la vision de l'homme vis-à-vis de la forêt. Les 54 indicateurs de cet inventaire sont répartis en six critères :

- Conservation et amélioration des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone.
- Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers.
- Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et non bois).
- Maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique.
- Maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection dans la gestion des forêts.
- Maintien d'autres bénéfiques et conditions socio-économiques.

Cette publication de 200 pages, très documentée, ne peut pas être résumée en un court article. Sa lecture s'avère très intéressante. Nous nous limiterons ici à quelques points qui concernent plus particulièrement l'activité cynégétique.

## Évolution de la surface forestière

Les espaces boisés occupent 19,5 millions d'hectares se décomposant 78 % de forêts, 13 % de maquis, garrigues, landes et friches et 10 % de bosquets et haies. L'augmentation de surface de la forêt française s'est nettement ralentie au cours des 5 dernières années. Depuis 2005, le gain net n'est que de 16 000 ha soit 0,08 %. Les surfaces perdues à cause de l'artificialisation des sols représentent 8 600 ha.

La futaie régulière représente 49 % de la surface forestière. Ce pourcentage est en augmentation. La futaie irrégulière est peu fréquente (4 %). La France est l'un des pays d'Europe où le taillis sous futaie est le plus représenté (18 %). Le volume sur pied continue à augmenter.

## Présence des ongulés : d'un élément de biodiversité à une menace pour la forêt

En 2010, la densité des populations d'ongulés sauvages a été retirée de la liste des indicateurs mesurant la biodiversité (critère n° 4). Cette densité figurait jusqu'en 2005 comme un critère positif de biodiversité. Les



Gérard Bedarida

*Cervidés en forêt : de la biodiversité à la peste.*

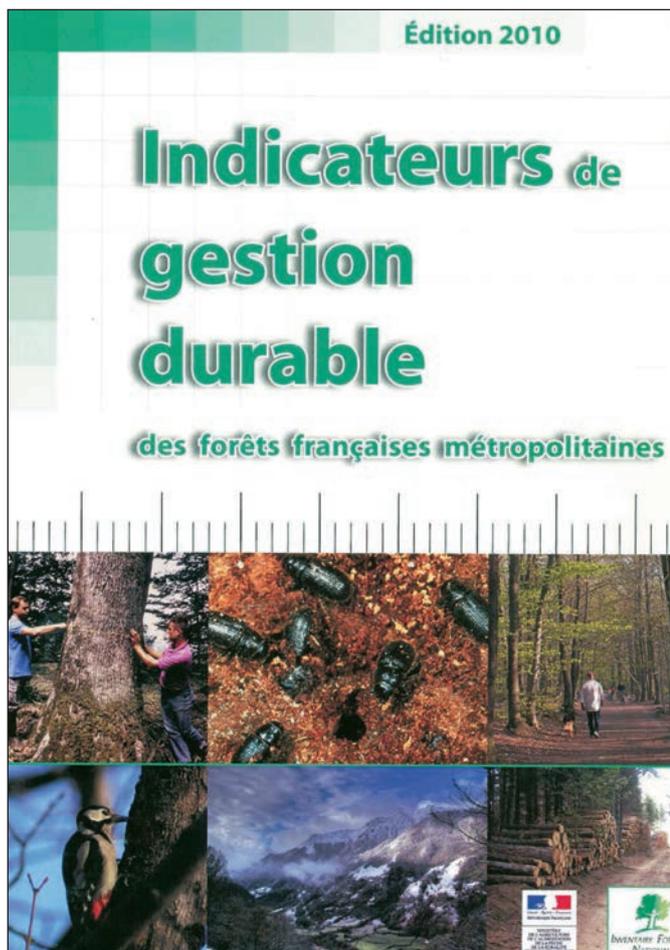


ongulés ne figurent plus désormais que dans le critère numéro 2, santé et vitalité des écosystèmes forestiers. Ce critère évalue les différents dangers et menaces pesant sur la forêt française : polluants, eutrophisation des sols, déficit foliaire, surfaces de forêts endommagées, et... ongulés !

Jusqu'en 2005, l'indicateur utilisé pour mesurer l'impact négatif des ongulés sur la forêt était la proportion de régénérations protégées. Cet indicateur permettait de mesurer effectivement la valeur des surdensités au regard de la production forestière.

En 2010, les ongulés sauvages sont évalués à travers deux indicateurs : la présence simultanée de plusieurs espèces d'ongulés, et l'évolution de plans de chasse (données du réseau ongulés sauvages ONCFS-FNC-FDC). La valeur symbolique de ce changement est significative.

Ce ne sont plus les surdensités qui posent problème, mais tout simplement la présence des ongulés en forêt. L'indicateur « *présence simultanée de plusieurs espèces* » relève que 46 % des surfaces sont fréquentées par deux espèces d'ongulés et 46 % par trois espèces.



Le document « *Indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines* » est téléchargeable sur le site de l'Inventaire Forestier National : [www.ifn.fr](http://www.ifn.fr)

Ce dernier pourcentage s'accroît naturellement du fait de la conquête géographique du cerf dans les forêts de montagne et du sud de la France.

Les deux indicateurs retenus pour 2010 ne sont pas suffisamment pertinents car ils ne permettent pas de distinguer la présence de surdensité. Cette question montre à quel point le choix de ces indicateurs n'est pas neutre. Il apparaît nécessaire d'en définir de meilleurs pour 2015.

### Production de la forêt (bois et non bois) et place de la chasse

Mesurée sur plusieurs décennies, la production totale de bois est en augmentation. On note toutefois une forte augmentation de la récolte de bois d'œuvre en résineux et une forte diminution des bois d'œuvre en feuillus du fait d'une demande industrielle essentiellement orientée vers les résineux.

### Le revenu des locations de chasse est très inégal

La chasse en forêt domaniale s'exerce sur 1,75 millions d'hectares et représente un revenu de l'ordre de 42 millions d'euro. Le revenu cynégétique des forêts communales est de 19 millions d'euro. La situation des forêts privées est très délicate à évaluer du fait de la diversité des situations. Selon des études faites en 1999, 45 % de la surface boisée privée est incluse de manière volontaire ou obligatoire dans les ACCA et AICA. Sur ces territoires, les propriétaires concernés ne tirent aucun revenu de la chasse. Les baux de chasse rémunérés concernent 2 % des propriétaires privés et 13 % de la surface boisée privée tandis que 8 % des propriétaires privés représentant 16 % de la surface boisée se réservent l'usage exclusif de la chasse.

### Évaluation de biodiversité

La biodiversité forestière est évaluée à partir de la variété et de l'équilibre des essences forestières dans les forêts de production, de l'équilibre entre les classes d'âge d'arbres, de la quantité de bois mort à l'hectare, de la fragmentation du paysage forestier, la proportion d'espèces menacées, et de l'importance des zones protégées par un classement spécifique (natura 2000, réserves biologiques intégrales, ZPS).

L'indicateur « *bois morts* » a été renforcé. Les différents types de bois morts sont identifiés (chandelles, bois à terre, chablis). Les bois morts sont en effet aujourd'hui très peu présents en forêt, alors que ceux-ci constituent un habitat indispensable à un large groupe d'insectes spécifiques de ce type de milieu.



Gérard Bedarida

*Maintien des arbres morts dans leur milieu : un axe majeur de biodiversité.*

Du fait de l'évolution des classements IUCN et des connaissances sur les espèces, il n'est pas possible d'établir des comparaisons relatives aux espèces menacées entre 2005 et 2010. Pour chaque catégorie (plantes, mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens), l'indicateur distingue de surcroît les espèces inféodées au milieu forestier de celles fréquentant la forêt et les milieux ouverts. 5 % des espèces de plantes vasculaires sur les 938 dénombrées sont considérées comme menacées.

En revanche dans le règne animal, les proportions sont nettement plus importantes : 24 % des 51 espèces de mammifères et 33 % des 73 espèces d'oiseaux sont menacées selon les normes de l'IUCN. Un tiers de la dizaine d'espèces de reptiles d'une part et d'amphibiens d'autre part est considérée comme menacée.

## Conclusion

La lecture de ce document permet de mesurer l'ensemble des enjeux centrés sur la forêt. La forêt cumule de nombreuses fonctions. La dualité des indicateurs de production et de biodiversité révèle tout le paradoxe : diminuer l'empreinte de l'homme sur la forêt tout en en tirant profit. Cherchant à mesurer des objectifs parfois contradictoires, ces indicateurs sont

naturellement dépendants de la vision des parties en présence (sylviculteurs, naturalistes, utilisateurs de la nature).

La variation des indicateurs relatifs aux ongulés sauvages, est révélatrice de la complexité des équilibres à trouver : équilibre économique, équilibre écologique, rapports de forces des groupes d'intérêts.

Dans la gestion durable de la forêt, les chasseurs se trouvent principalement confrontés à deux challenges distincts : se défendre sur le plan économique et tenir leur rôle sur le plan écologique.

Dans les deux cas, cela nécessite un perfectionnement des chasseurs et de leurs responsables cynégétiques. Sur le plan économique, cela suppose de mieux comprendre et intégrer les enjeux sylvicoles.

Sur le plan écologique, les chasseurs ne peuvent se prétendre les défenseurs de la biodiversité s'ils la réduisent à leurs seuls intérêts catégoriels, à savoir la seule bonne santé des populations d'ongulés.

La prise en compte des milieux, de la flore et des autres espèces animales non gibier constitue un élément important pour prendre part à la gouvernance de la nature de manière efficace.

*G.B.*

